

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de justice et police
DFJP

Berne, 1er octobre 2024 / DR
VL/ Règlement UE

Expédition électronique : helena.schaer@sem.admin.ch et michelle.truffer@sem.admin.ch et vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1717 modifiant le règlement (UE) 2016/399 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (développement Schengen) et modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Commentaire général

Le PLR salue les efforts visant à renforcer l'espace Schengen et à améliorer la coordination entre les États membres, particulièrement en ce qui concerne la gestion des menaces pour la santé publique. Nous estimons que les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 doivent effectivement être pris en compte pour l'avenir. De même, nous approuvons les mesures destinées à lutter contre la migration irrégulière aux frontières extérieures de l'espace Schengen, considérant la sécurité de nos frontières comme primordiale.

Concernant le contrôle aux frontières intérieures, nous apprécions qu'il reste une mesure de dernier recours. Le PLR insiste sur l'importance de préserver la libre circulation des personnes, pilier fondamental de notre prospérité économique. Nous demandons que l'évaluation de l'impact de telles mesures sur les régions transfrontalières soit rigoureuse et transparente. Dans cette optique, nous soutenons l'introduction de mesures alternatives au contrôle aux frontières intérieures, telles que les contrôles de police ciblés ou une coopération policière renforcée, qui nous semblent plus proportionnées et moins préjudiciables à l'économie.

Le PLR approuve la nouvelle procédure facilitant le transfert des étrangers en séjour irrégulier pour lutter contre la migration secondaire. Nous saluons également l'harmonisation de la terminologie de la LEI avec celle du CFS, qui contribuera à une meilleure cohérence juridique, ainsi que la création d'un droit d'accès au N-ETIAS pour le DFAE, permettant une meilleure efficacité administrative.

Nous demandons que la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions soit accompagnée d'une évaluation régulière de leur efficacité et de leur impact sur l'économie suisse, en particulier dans les régions frontalières.

En conclusion, le PLR Suisse soutient globalement ce projet qui renforce la sécurité tout en préservant la libre circulation. Nous resterons vigilants quant à son application concrète afin de s'assurer qu'elle respecte les intérêts de la Suisse et de son économie. Le PLR est

convaincu que ce projet, correctement mis en œuvre, contribuera à renforcer la position de la Suisse au sein de l'espace Schengen tout en préservant ses spécificités et ses intérêts nationaux.

En conclusion, le PLR soutient globalement la reprise et la mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1717 dans la législation suisse. Les mesures de sécurité et de protection des frontières proposées sont justifiées par les nouvelles menaces auxquelles fait face l'espace Schengen, et nous apprécions l'accent mis sur la coordination en matière de santé publique. Cependant, nous appelons à une mise en œuvre proportionnée et soucieuse des libertés économiques, des échanges commerciaux et de la souveraineté de la Suisse

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jonas Projer